



Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3150300: gestion des aéroports

Situation au 08/04/2021 (Dernière adaptation 03/07/2015)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel.

Vu l'absence d'un barème salarial sectoriel et l'absence d'abrogation formelle du critère d'âge, la CCT 50 du CNT est d'application.